

# Modalités de réalisation de l'expérience du monde du travail pour la filière de génie électrique

## 1. Cadre général

Selon l'Art. 9 du Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Ingénierie et Architecture HES-SO, les candidat-e-s soumis-es à l'obligation d'acquérir une expérience du monde du travail (stage) en relation avec la filière de formation choisie peuvent l'accomplir dans une école (année passerelle), une entreprise, un bureau d'études ou une administration publique. Le cas échéant, la place de stage doit être approuvée par la direction de la haute école.

Cette expérience professionnelle a pour but de développer des compétences dans le domaine d'études choisi (voir point 2), de confirmer le choix d'études du candidat ou de la candidate et de l'expérience du monde du travail.

L'expérience du monde du travail est réalisée sous la responsabilité du candidat ou de la candidate. La haute école n'est généralement pas impliquée dans le contrat qui lie uniquement l'institution et le-la candidat-e.

Le-la candidat-e peut s'annoncer avant, pendant ou après la réalisation de l'expérience professionnelle mais il est recommandé de s'inscrire dans une haute école avant l'accomplissement de l'année d'expérience.

## 2. Compétences attendues

L'expérience du monde du travail attendue pour entrer en filière de génie électrique vise à développer des compétences telles que:

- Interpréter et dessiner un schéma électrique et/ou électronique; câbler et/ou souder un circuit électrique et/ou électronique; effectuer un montage propre et soigné;
- Analyser et interpréter un processus de mesure, de fabrication et/ou d'automatisation d'un équipement et/ou de machine industrielle;
- Décrire, reconnaître et savoir utiliser les principaux composants électriques et/ou électroniques; mesurer et interpréter des tensions et courants continus et alternatifs (voltmètre, ampèremètre, oscilloscope);
- Mettre en service / faire fonctionner un montage/circuit électrique/électronique; dépanner un circuit électrique/électronique/logiciel d'automatisation simple; utiliser et programmer un ordinateur (voire un microcontrôleur et/ou automate programmable);
- Se familiariser avec le monde du travail et de l'entreprise et de ses exigences (sérieux, horaire, contrôle qualité, dispositif de sécurité et/ou de protection, normes et directives de travail);
- Rédiger des documents techniques d'exploitation et de maintenance d'un système ou appareil.

Les principaux secteurs d'activité où cette expérience peut être réalisée sont les suivants:

EMT - Génie électrique.docx		Validé
HES-SO / Ingénierie et Architecture / SNZ		Page 1 / 2

- Industrie/institut de recherche électronique
- Entreprises d'installations et/ou distribution électriques
- Entreprise d'automatisation industrielle
- Entreprise de montage, production, test final, qualité

### 3. Validation de l'expérience du monde du travail

Le-la candidat-e issu-e d'une année passerelle fournit une attestation de réussite délivrée par l'institution de formation.

Les autres candidat-e-s fournissent avant le début des études un certificat de travail précisant les dates de début et de fin de l'activité, le secteur d'activité de l'employeur et le taux d'activité. Un rapport de stage ou d'activité est rédigé par le-la candidat-e à l'attention de la haute école ; il s'agit d'un travail personnel décrivant les tâches effectuées, précisant la nature technique des travaux réalisés et les compétences acquises (ordre de grandeur du rapport: 10 à 15 pages).

Les documents remis par le-la candidat-e feront l'objet d'une évaluation par le service en charge des admissions. En cas de doute, la haute école peut soumettre le document à un logiciel de détection de plagiat. La haute école se réserve le droit de ne pas reconnaître une partie de ou toute l'expérience réalisée si les éléments ne permettent pas de se faire une idée concrète du type d'activité réalisée. De plus, si nécessaire, un entretien avec le-la candidat-e peut être exigé afin de clarifier certaines parties du rapport.

Proposé par le COPIL de la filière GE

le 1<sup>er</sup> février 2018

Validé par la C-Adm le 17 avril 2018

La filière précise des modalités complémentaires pour la réalisation de l'expérience du monde du travail.

La filière met à disposition une liste d'employeurs potentiels

Remarques :

-